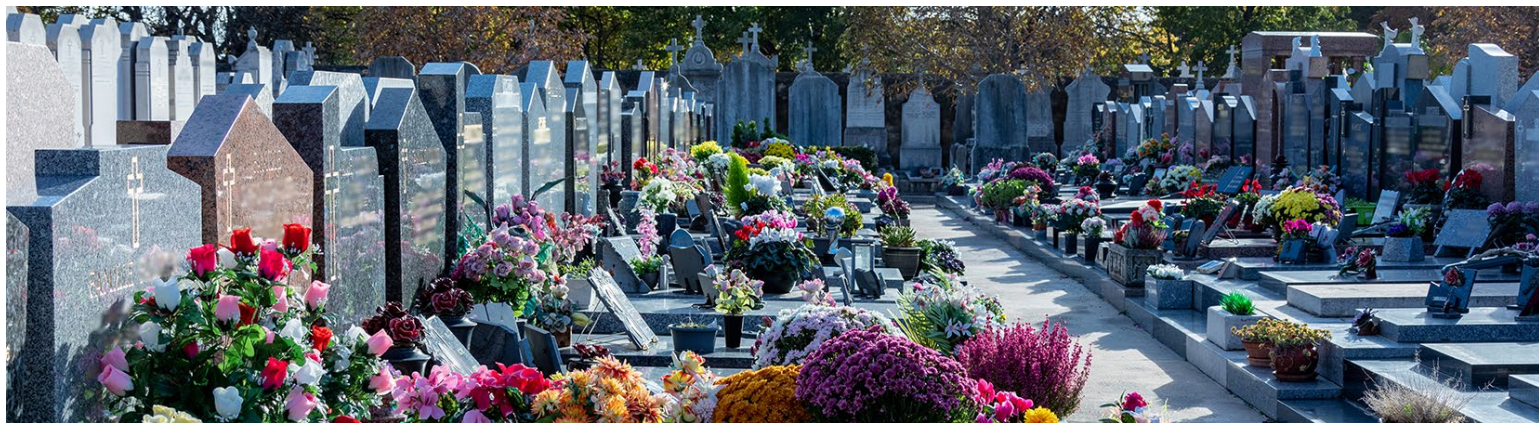


INFO PRESSE

Les conditions d'accès aux cimetières toulonnais pour la Toussaint



En cette période de la Toussaint, les Toulonnais vont aller se recueillir sur les tombes de leurs proches. Afin de gérer l'afflux de population dans les deux cimetières, la Ville a pris une série de dispositions, pour faciliter l'accessibilité des familles à ces lieux de souvenir.

Horaires d'ouverture jusqu'au 2 novembre inclus

Les cimetières toulonnais (cimetière central et cimetière de Lagoubran) sont ouverts au public de **8h à 18h jusqu'au 2 novembre inclus**. Des voiturettes électriques seront disponibles. À partir du 3 novembre et jusqu'au dernier jour de 28 février 2026, les horaires d'hiver (de 8h à 17h) seront appliqués.

Interruption des interventions

Pendant la période de la Toussaint, soit du 27 octobre au 3 novembre inclus, tous les travaux sont interdits dans les cimetières communaux (cimetière central, sis place du Souvenir Français et le cimetière Lagoubran, avenue Aristide-Briand). Les fleuristes pourront effectuer les livraisons et déposer des fleurs sur les tombes jusqu'au 1^{er} novembre à 8h30.

Circulation autorisée dans les cimetières du 27 au 29 octobre

La circulation des véhicules particuliers à l'intérieur des deux cimetières est autorisée du 27 au 29 octobre inclus de 8 heures à 11h45 et de 13h30 à 16h45.

Circulation interdite dans les cimetières du 30 octobre au 2 novembre

La circulation des véhicules est interdite du 30 octobre au 2 novembre inclus. Des agents municipaux pourront conduire les visiteurs qui le souhaitent à proximité de leurs concessions à bord de véhicules électriques (un au cimetière central et deux au cimetière Lagoubran).

Renseignements sur les lieux de sépulture

Un renforcement des effectifs du personnel a été prévu sur le terrain du 25 octobre au 2 novembre dernier afin de renseigner les visiteurs, notamment sur les lieux de sépulture de leurs proches. Pour les personnes circulant à pied, des chariots seront disponibles à l'accueil pour charger pots de fleurs et autres accessoires.

Des flyers pour inviter les concessionnaires à mettre leurs droits à jour et un livret intitulé « Décès d'un proche, la Ville vous accompagne » sera également remis aux visiteurs.

Contact presse :

Martine BÉRARD

Adjointe au maire en charge des cimetières et des espaces verts

04 94 36 33 68

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



2025